

ÉNERGIE CHASSE AU GASPI

CAMPAGNE DE THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DU PAYS DE GRASSE



Au mois de février dernier, le bimoteur CESSNA 337G - Skymaster survolait les 11 communes du Pays grassois disposant du réseau de gaz alimenté par GRDF*.

À basse altitude et muni d'un scanner infrarouge, il a pu enregistrer en temps réel les images thermiques de l'ensemble du bâti du territoire, bâtiments publics, habitations, entreprises...

Le but de cette opération : mesurer la température qui se dégage des toitures et fenêtres afin d'en connaître la déperdition énergétique. Re-transcrites sous forme de carte, les données enregistrées permettront de vérifier l'isolation thermique de son habitation ou de son entreprise afin d'envisager les réparations nécessaires pour réduire sa consommation d'énergie. Les résultats sont remis gratuitement aux habitants et professionnels lors de trois salons sur la rénovation énergétique de l'habitat ; une démarche novatrice dans la Région.

L'opération de thermographie aérienne est une réponse concrète aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial Ouest 06, qui regroupe les actions entreprises en matière de maîtrise de l'énergie, affirme Julien Jamet, Responsable du Service Climat-Air-Energie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. En novembre dernier, Jérôme Viaud, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a validé la démarche auprès de GRDF. La convention a été signée et l'autorisation préfectorale de survols accordée.

L'hiver ayant été anormalement doux, il a fallu attendre février pour obtenir des conditions de vol idéales. La thermographie aérienne ne peut être réalisée que dans des conditions météorologiques bien particulières : hors vacances scolaires et week-ends, par temps froid (inférieur à 5°C au sol), aux horaires de fonctionnement maximum de chauffage, sans brouillard ni neige, par temps sec et par vent faible.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a constaté qu'entre 25% et 30% des déperditions thermiques totales d'un bâtiment passent par sa toiture. Ainsi, connaître le niveau de déperdition de sa toiture, c'est avoir un excellent indicateur sur la déperdition globale de son habitation et donc connaître la qualité de son isolation. Sur la carte, plus c'est rouge, plus c'est chaud et plus vous

gaspillez de l'énergie explique Julien Jamet. Il est possible de connaître le niveau global de déperdition mais aussi le détail, ce qui permet d'identifier d'éventuels défauts d'étanchéité thermique.

Action Air, l'entreprise sollicitée par GRDF, transforme actuellement les données brutes en données cartographiées. La tendance est prévisible, précise Julien Jamet, les bâtiments antérieurs aux années 90 sont en général mal équipés en isolation, tandis que les plus récents sont davantage conformes à la réglementation thermique devenue de plus en plus stricte au fil des années.

Alors si vous souhaitez savoir si votre maison ou entreprise est « énergivore », rendez-vous dans l'un des trois salons pour la rénovation énergétique de l'habitat. Vous pourrez y récupérer gratuitement la photographie de la consommation énergétique de votre logement. Et si vous souhaitez vous lancer dans un projet de rénovation, vous trouverez sur place des professionnels locaux pour des solutions adaptées en matière d'isolation, de chauffage, ainsi que des informations sur les aides financières envisageables.

Thermographie aérienne infrarouge

Carte thermique détaillée - Fond photographie aérienne



NB : ce diagnostic thermique aérien infrarouge ne peut en aucun cas se substituer au diagnostic de performance énergétique obligatoire en cas de location ou de vente d'un bien immobilier.

En remédiant aux pertes de chaleur de votre logement, vous contribuez à la réduction des émissions de CO2 du territoire et à la lutte contre le dérèglement climatique. La facture énergétique du territoire du Pays de Grasse est estimée à 213 M€ par an. 66 M€ sont consacrés au chauffage/climatisation. L'opération constitue donc un véritable enjeu économique et environnemental.

* Communes concernées : Auribeau-sur-Siagne, Cabris, Grasse, La-Roquette-sur-Siagne, Le Tignet, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Valier-de-Thiery, et Spéracèdes.

A VOS AGENDAS !

Les équipes vous donnent rendez-vous :

- SPÉRACÈDES
salle des fêtes communale :
samedi 23 avril de 10h à 18h
- GRASSE, PALAIS DES CONGRÈS
vendredi 29 avril de 13h à 18h
et samedi 30 avril de 10h à 18h
- LA-ROQUETTE-SUR-SIAGNE
espace Sportif et Culturel du Val de Siagne : samedi 7 mai de 10h à 18h

Entrée libre.

Pour récupérer la photographie de votre logement, vous devez apporter un justificatif de domicile.

Informations : energie@paysdegrasse.fr
Tél. 04 97 05 22 00
www.paysdegrasse.fr